

# Recommandations syndicales sur l'énergie, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques

## 15<sup>e</sup> Session de la Commission du développement durable (CDD-15)

Les thèmes suivants doivent devenir centraux dans les résultats de la CDD-15 :

**La gouvernance démocratique** est fondamentale pour le développement durable. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités d'approvisionnement équitable de services publics, de surveillance et de réglementation de la politique économique, et ils doivent encourager le dialogue national et local avec tous les partenaires de l'Agenda 21.

**La promotion du « travail décent »** est indispensable pour la réalisation des OMD des Nations Unies, du fait qu'il intègre des mesures sociales, environnementales et économiques destinées à l'éradication de la pauvreté. Le concept de « travail décent » de l'OIT inclut le respect des droits au travail, la sécurité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

**Une transition planifiée** est nécessaire pour rompre la dépendance actuelle vis à vis des énergies fossiles et étayer les efforts visant à garantir l'accès à l'énergie, notamment pour les groupes les plus pauvres et marginalisés. Les syndicats appellent à une « transition juste » qui protège les travailleurs de la perte de leur emploi ou de leurs moyens de subsistance, liée à la restructuration émanant des mesures de durabilité. L'éducation et le développement des compétences sont à cet égard essentiels.

**Des systèmes de production durable** sont essentiels pour traiter les thèmes de la CDD-15 : énergie, développement industriel, pollution atmosphérique et changement climatique.

**L'emploi et les opportunités d'emploi vert** au sein des secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique doivent être mis en exergue, tout comme leurs avantages pour l'économie et la société, pour en augmenter le soutien public.

## L'énergie au service du développement durable

Les syndicats se réjouissent de l'appel à renforcer, moderniser, restaurer et étendre la capacité du secteur de l'électricité (essentiellement public). Afin d'améliorer l'approvisionnement énergétique, de permettre un accès pour tous les citoyens et une gestion durable de cette ressource, les gouvernements doivent cesser de privatiser les services publics et d'adhérer à des pratiques de récupération totale des coûts commerciaux.

Les politiques suivantes doivent être incluses dans les résultats de la CDD :

- **Gouvernance** : Inclure dans les politiques énergétiques des exigences en matière de gouvernance. La gestion et l'approvisionnement énergétique doivent se situer au niveau local et se faire de manière transparente, responsable et participative, et elles doivent respecter la législation et la politique locales.
- **Efficacité énergétique** : Les économies d'énergie et la poursuite nécessaire de l'efficacité doivent être intégrées dans tous les secteurs et lieux consommateurs d'énergie, tels que les industries et les commerces, les services, les ménages privés, les immeubles.
- **Efficacité énergétique et des ressources sur le lieu de travail** : Encourager la formulation d'approches paritaires sur l'efficacité énergétique et des ressources sur le lieu de travail, avec une fixation d'objectifs, un suivi et une reddition de comptes.
- **La combinaison énergétique** : Investir dans une combinaison de sources d'énergie propres, vertes et durables, y compris l'énergie éolienne, la solaire, l'énergie des vagues, des formes durables de biomasse, l'énergie micro hydraulique, le gaz efficient, les centrales de cogénération et les véhicules à technologie avancée. La recherche sur de nouvelles technologies intégrant les combustibles fossiles, telles que la capture et le stockage du carbone, peut comporter des bénéfices.
- **Les nouveaux bassins d'emploi** : Saisir le potentiel en matière d'emploi que proposent les nouvelles technologies, les énergies renouvelables et les activités de conservation de l'énergie.
- **Des stratégies de transition pour l'emploi** sont nécessaires pour faire face aux inquiétudes en matière d'emploi dans le secteur traditionnel de production énergétique et dans les industries à haute consommation d'énergie. Ces stratégies doivent proposer des indemnités, une formation et un soutien social, et elles doivent promouvoir des solutions structurelles à plus long terme pour les secteurs et les régions affectés.
- **Les flux d'investissement** : Une combinaison de réglementations et de mesures d'incitation du marché est nécessaire afin de donner une nouvelle orientation à l'investissement étranger direct et à d'autres flux d'investissement susceptibles de financer les sources d'énergie propres et efficaces.
- **Fonds d'investissement** : Pour garantir l'accès des populations pauvres à une énergie de qualité, un cadre réglementaire est nécessaire face au nombre croissant de fonds d'investissement, qui recourent à un endettement élevé et qui sont peu réglementés dans l'économie mondiale, y compris dans les secteurs de l'énergie et des exploitants de réseaux.

# Développement industriel

Les syndicats soutiennent les propositions suivantes : La meilleure compréhension des liens entre le développement industriel, la croissance économique durable, l'éradication de la pauvreté, la création d'emploi et la réalisation des OMD ; la mise en exergue de la gestion durable des ressources naturelles comme moyen de réduire les coûts, d'améliorer la compétitivité, d'améliorer l'emploi et de renforcer la protection de l'environnement ; la consolidation des investissements en matière d'éducation et de développement des compétences, et le traitement des incidences sociales négatives de la restructuration industrielle ; et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail de l'OIT, y compris la totalité des droits des syndicats dans les relations industrielles, ainsi que la responsabilité sociale des entreprises. Ces propositions doivent être accompagnées de mécanismes de mise en œuvre et de suivi adéquats.

Les politiques suivantes devraient figurer dans les résultats de la CDD :

- Promouvoir l'emploi décent et l'amélioration des compétences pour éradiquer la pauvreté et parvenir au développement durable.
- Entretenir de bonnes relations industrielles avec une pleine application des conventions protégées par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que la plupart des gouvernements ont déjà ratifiée.
- Promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la Déclaration tripartite de l'OIT sur les multinationales et la politique sociale.
- Favoriser l'éducation et la formation en gestion durable et protection des ressources, mettant l'accent sur les besoins des travailleurs et l'amélioration des lieux de travail.
- Mettre en œuvre les objectifs de Johannesburg sur les produits chimiques et faire en sorte que la charge de la preuve incombe à l'industrie sur la sécurité des produits chimiques pour les travailleurs, les consommateurs, les communautés et l'environnement ; garantir la substitution des substances les plus dangereuses conformément à la Convention de Stockholm ; adopter l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et promouvoir la mise en œuvre du cadre réglementaire de l'UE pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) ; renforcer les centres de production propres et améliorer la diffusion et le transfert de technologies.

## Pollution atmosphérique / atmosphère

Les syndicats concordent avec le président qui établit un lien entre la qualité de l'air et la santé humaine. Les syndicats sont d'accord avec les propositions suivantes : soutien au processus de Marrakech visant à traiter la production et de la consommation durables ; promotion de systèmes de transport en commun publics et amélioration des capacités, renforcement des institutions et implication de toutes les parties prenantes dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Les politiques suivantes devraient figurer dans les résultats de la CDD :

- S'attaquer à la pollution de l'air intérieur : Le ministère de l'Environnement des États-Unis estime qu'en améliorant l'environnement intérieur, il serait possible de réduire 20 à 50% des symptômes du Syndrome de l'immeuble malsain.
- Adopter des stratégies durables de mobilité : par exemple en reliant le lieu de travail par un moyen de transport respectueux de l'environnement lorsque les transports publics ne desservent pas une zone de production. Mettre en exergue les exemples disponibles de meilleures pratiques qui serviront de modèles pour des initiatives coopératives ou paritaires couronnées de succès.

## Changements climatiques

Les syndicats sont d'accord avec le projet de texte sur la nécessité d'appuyer les politiques liées aux changements climatiques sur les principes du développement durable. La mise en œuvre de politiques liées aux changements climatiques peut entraîner des avantages parallèles, tels que l'amélioration de la santé, une purification de la qualité de l'air et un développement industriel compétitif de longue haleine.

Les syndicats soutiennent les propositions suivantes : renforcer les mécanismes qui facilitent les activités d'adaptation et améliorer, pour les pays en développement, l'accessibilité des fonds de diversification destinés à minimiser les conséquences néfastes des mesures de transition.

Les syndicats comprennent à quel point il est urgent de mettre en œuvre des politiques ambitieuses et dotées de financement dans la lutte contre les changements climatiques, et dans ce contexte nous proposons les recommandations suivantes:

- Encourager les analyses, les débats et les actions relatives à l'impact sur l'emploi des politiques sur les changements climatiques et des événements climatiques. L'étude syndicale sur les conséquences en matière d'emploi des politiques liées aux changements climatiques en Europe pourrait être prise comme modèle à suivre par d'autres régions.
- Veiller à ce que les syndicats soient consultés lors de la prise de décision au niveau international, national et local, comme manière de renforcer le soutien public aux politiques liées aux changements climatiques dès lors qu'elles ont trait à la production et à la consommation.
- Appuyer et renforcer les systèmes de « plafonds et échanges » pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; sensibiliser davantage sur la gestion durable des entreprises comme stimulant de la productivité.
- Intégrer la responsabilité sociale et environnementale dans le Mécanisme pour un développement propre (MDP) et y incorporer un suivi approprié faisant intervenir les syndicats et la société civile.

**Contact: Lucien Royer – Délégation syndicale CDD-15**  
**(33) 6 77 69 94 29 - royer@tuac.org**